

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

Délibération n° 2024/05/6

| | | | |
|---|--|--|---|
| Date de la convocation : 17 mai 2024 | La séance débute à 19h00 et se termine à 19h40 | Acte exécutoire à compter du : 27 mai 2024 | Affichée en Mairie le : 27 mai 2024 |
|---|--|--|---|

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Étaient présent(e)s

| | | |
|--------------|--------------|---------------|
| M. FOURNIER | Mme OUTOMURO | M. IAFRATE |
| M. RISSER | Mme KEUVREUX | M. PELTIER |
| Mme WAGNER | Mme COLOMBEY | M. DOLBEAU |
| Mme MACAIGNE | M. CHARO | Mme GATTO |
| M. MARRELLA | M. SAUDRY | M. VILLA |
| Mme MUHLMANN | M. RUPPERT | M. BEN-ARIF |
| M. DUMON | M. BARBARAS | Mme STEINBACH |
| Mme KRAOUCHE | Mme DA ROCHA | |

Étaient absent(e)s avec procuration (6)

M. NOBILE procuration à M. RISSER
M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE
Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU
Mme INTERRANTE procuration à Mme GATTO

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Mme BENCI
Mme BALZER

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

6. Convention de partenariat 2023-2024 dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique – Projet « Notre Ecole faisons-la ensemble ».

La proposition de convention s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la communauté éducative et de ses partenaires dans la démarche « Notre école, faisons-la, ensemble », dont l'objectif est de faire émerger, dans le cadre de concertations locales, des initiatives nouvelles et collectives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, ainsi

PUBLICATION LE 27 MAI 2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215705914-20240524-DELIB_2024_

qu'à réduire les inégalités. Les collectivités territoriales sont associées à la démarche dans la logique inhérente aux politiques éducatives et les partenaires s'entendent pour donner aux équipes les moyens de construire des solutions innovantes afin de répondre aux besoins de leurs élèves.

Cette convention a pour objet d'organiser les modalités pratiques et financières de coopération des partenaires signataires pour le projet pédagogique « Verte Villers » porté par l'école primaire de Villers.

Le rectorat de l'académie de Nancy-Metz a émis un avis favorable pour le projet présenté par l'école primaire de Villers et lui a attribué une aide financière de 25.245,00 €. Pour que ce projet puisse se réaliser la Ville, doit s'engager à soutenir financièrement le projet et s'engager à l'entretien des matériels qui seront transférés en propriété à la ville.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le projet de convention de partenariat 2023-2024 dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique – Projet « Notre Ecole faisons-la, ensemble ». Ce projet sera financé par le rectorat à hauteur de 25.245,00 € pour le matériel et par la ville pour la végétalisation des cours pour un montant d'environ 30.000 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 24 mai 2024

Le Maire



A blue circular official stamp of the Municipality of Rombas is visible, partially overlapping the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROMBAS' and '54110 ROMBAS'.

Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215705914-20240524-DELIB_2024_